

Épreuve



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 18 septembre 2019 — N° 60

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Jacques (Mégantic) fait une déclaration afin de souligner le 100^e anniversaire de la paroisse Johnville.

M. Kelley (Jacques-Cartier) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Teresa Dellar pour son engagement communautaire.

Mme Lavallée (Repentigny) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du Centre d'action bénévole MRC L'Assomption.

M. Benjamin (Viau) fait une déclaration afin de souligner la Journée mondiale des sourds.

M. Allaire (Maskinongé) fait une déclaration afin de souligner la contribution de M. Jonathan Gariépy au succès de la station de radio 103,1 FM.

2019

M. Poulin (Beauce-Sud) fait une déclaration afin de souligner le travail des employés de Groupe Canam dans la construction du pont Champlain.

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'ex-boxeur Éric Martel-Bahoéli pour avoir sauvé la vie d'un homme.

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration afin de souligner le succès du Marché des tisserandes.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de la Maison des jeunes de Waterville Les pacifistes.

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le succès du Festival de montgolfières de Gatineau inc.

À 9 h 52 Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 02.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 37 Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 37.

Dépôts de documents

M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, dépose :

Le rapport annuel 2017-2018 de l'Université du Québec et des établissements du réseau.

(Dépôt n° 838-20190918)

Mme LeBel, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 de la Société québécoise d'information juridique.

(Dépôt n° 839-20190918)

Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport d'activités 2018-2019 du Conseil consultatif de la lecture et du livre;
(Dépôt n° 840-20190918)

Le rapport au gouvernement sur l'application de la loi constitutive du Conseil des arts et des lettres du Québec;
(Dépôt n° 841-20190918)

Le rapport sur l'application des dispositions du chapitre VI.1 de la Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002).
(Dépôt n° 842-20190918)

Dépôts de pétitions

M. Leitão (Robert-Baldwin) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 8 374 citoyens et citoyennes du Québec, concernant les conditions assurant la préservation des logements locatifs.
(Dépôt n° 843-20190918)

Deux extraits de pétition concernant la mise en place d'un service gratuit de repas du midi dans les écoles publiques préscolaires, primaires et secondaires du Québec sont déposés :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 107 citoyens et citoyennes du Québec, par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques);
(Dépôt n° 844-20190918)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 211 citoyens et citoyennes du Québec, par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques);
(Dépôt n° 845-20190918)

Mme Nichols (Vaudreuil), en remplacement de Mme St-Pierre (Acadie), dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2430 citoyens et citoyennes du Québec, concernant un programme d'aide aux sinistrés des inondations de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

(Dépôt n° 846-20190918)

Mme Fournier (Marie-Victorin) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 209 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une priorisation de la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement.

(Dépôt n° 847-20190918)

Mme Jeannotte (Labelle) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 455 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la protection des accès du corridor de la rivière Rouge.

(Dépôt n° 848-20190918)

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 803 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la création d'un registre des loyers obligatoire et public.

(Dépôt n° 849-20190918)

Mme Hébert (Saint-François) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 379 citoyens et citoyennes du Québec, concernant les services de santé de proximité dans la MRC de Coaticook.

(Dépôt n° 850-20190918)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport d'évaluation de la mise en œuvre du Programme national de santé publique 2015-2025 – Analyse de l'impact des nouveaux mécanismes de gouvernance.

(Dépôt n° 851-20190918)

À la demande de M. le président, Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, retire certains propos non parlementaires.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, le 17 septembre 2019, sur la motion faisant suite au dépôt, le 14 juin 2019, par de Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, de l'engagement international relatif à l'Entente entre le gouvernement du Québec et l'Organisation de l'aviation civile internationale concernant les exemptions, les exonérations et les prérogatives de courtoisie consenties à l'organisation, à ses fonctionnaires, aux états membres et aux membres d'une représentation permanente auprès de l'organisation, signée à Montréal, le 26 juin 2018.

Cette motion se lit comme suit :

QU'en vertu de l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve l'Entente entre le gouvernement du Québec et l'Organisation de l'aviation civile internationale concernant les exemptions, les exonérations et les prérogatives de courtoisie consenties à l'organisation, à ses fonctionnaires, aux états membres et aux membres d'une représentation permanente auprès de l'organisation.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 167 en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

Motions sans préavis

Mme Melançon (Verdun), conjointement avec Mme Dorion (Taschereau), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant la crise des médias d'information; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Nadeau-Dubois (Gouin), conjointement avec M. LeBel (Rimouski), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) présente une motion concernant la réforme du mode de scrutin; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Gaudreault (Jonquière), conjointement avec Mme Melançon (Verdun), Mme Dorion (Taschereau), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant le déclenchement d'une enquête par Retraite Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, conjointement avec M. Fortin (Pontiac), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine nationale des droits des usagers du réseau de la santé et des services qui se déroulera du 19 au 27 septembre 2019 et organisée chaque année par le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) en collaboration avec les comités des usagers et de résidents du Québec;

QU'elle rappelle que tout usager a le droit de participer aux décisions pouvant affecter son état de santé et son bien-être et d'être accompagné, assisté ou représenté, ainsi que le droit de consentir à des soins ou de refuser, sont aussi des droits de l'usage reconnus par la loi;

QU'elle profite de cette Semaine des droits des usagers pour inviter la population à s'impliquer au sein des comités des usagers et comités de résidents;

QU'enfin, elle demande au gouvernement de respecter son engagement et d'offrir davantage d'autonomie et de latitude aux comités d'usagers dans l'exercice de leur fonction.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **168** en annexe)

Pour : **114** Contre : **0** Abstention : **0**

Conformément à l'article 129 du Règlement, Mme Ménard, whip en chef de l'opposition officielle, propose :

QUE la députée d'Anjou-Louis-Riel soit nommée membre permanente de la Commission de la culture et de l'éducation, en remplacement du député de LaFontaine;

QUE ce changement prenne effet immédiatement.

La motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 18, Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile, la Loi sur le curateur public et diverses dispositions en matière de protection des personnes;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 33, Loi modifiant le Code du travail concernant le maintien des services essentiels dans les services publics et dans les secteurs public et parapublic;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans.

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, donne les avis suivants :

- la Commission de l'aménagement du territoire se réunira en séance de travail afin de procéder à l'élection à la présidence et à la vice-présidence de la commission;
- la Commission de la culture et de l'éducation se réunira en séance de travail afin de procéder à l'élection à la présidence et à la vice-présidence de la commission;
- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Tanguay, leader de l'opposition officielle, soulève une question de directive concernant le mandat d'initiative de la Commission des transports et de l'environnement portant sur les enjeux de recyclage et de valorisation locale du verre.

De consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Tanguay, leader de l'opposition officielle, dépose :

Copie de gazouillis provenant d'un réseau social concernant le mandat d'initiative de la Commission de l'économie et du travail sur les enjeux du recyclage et de valorisation locale du verre.

(Dépôt n° 852-20190918)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, dépose :

Copie d'un extrait du *Recueil de décisions concernant la procédure parlementaire* portant sur les décisions 160/1 et 160/2.

(Dépôt n° 853-20190918)

Après avoir entendu les arguments de part et d'autre, M. le président, prend la question en délibéré.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 14, Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique, ainsi que l'amendement transmis par M. Caire, ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale.

L'amendement est déclaré recevable.

Après débat, l'amendement est adopté.

Le rapport amendé est adopté à la majorité des voix.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 13 juin 2019, sur la motion de M. Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, proposant que le principe du projet de loi n° 23, Loi sur la dénomination et les responsabilités de certains ministres et de certains ministères et édictant la Loi sur le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de M. Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, est ajourné au nom de M. Tanguay (LaFontaine).

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Leitão (Robert-Baldwin) propose :

QUE l'Assemblée nationale mandate la Commission des finances publiques afin de faire toute la lumière sur la protection des données des Québécois détenues par les institutions publiques et privées et d'évaluer l'opportunité de resserrer la Loi sur la protection du consommateur dans la foulée des événements survenus récemment, notamment chez Desjardins, Capital One, Revenu Québec et Industrielle Alliance;

QUE dans le cadre de ce mandat, la Commission procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques et entende:

Le Mouvement Desjardins
Capital One
L'Association des banquiers canadiens
Équifax
TransUnion
L'Autorité des marchés financiers (AMF)
Benoît Boivin, dirigeant principal de l'Information du Québec
Revenu Québec
L'Office de la protection du consommateur
Option Consommateurs
Union des consommateurs
La Sûreté du Québec
Le Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM)
Le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS)
Le Conseil canadien de l'identité et de l'authentification numérique (DIACC)

MS Solutions
ARS Solutions
Le Centre d'étude en droit économique (CEDE)
Jean-Denis Garon, UQAM, Département des sciences économiques
Benoit Dupont, Université de Montréal, directeur scientifique du Réseau intégré sur la cybersécurité (SERENE-RISC) et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en sécurité, identité et technologie
Michel Carlos, spécialiste en lutte contre la fraude
Steve Waterhouse, expert en sécurité informatique
Paul Laurier, président de Vigiteck et ex-enquêteur SQ, ainsi que toutes les personnes ou organismes qu'elle jugera nécessaire de convoquer;

QUE l'organisation du mandat soit confiée aux membres de la Commission;

QUE la Commission fasse rapport à l'Assemblée au plus tard le 4 décembre 2019 à moins que la Commission n'en décide autrement;

Enfin, que cette motion devienne un ordre de l'Assemblée.

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 53 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 31 minutes 52 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 11 minutes 23 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 10 minutes 15 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant. Toutefois, lorsqu'un seul député indépendant participe au débat, 2 minutes lui sont allouées. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion d'amendement est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, le vote sur la motion proposée par M. Leitão (Robert-Baldwin) est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de M. Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, proposant que le principe du projet de loi n° 23, Loi sur la dénomination et les responsabilités de certains ministres et de certains ministères et édictant la Loi sur le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, soit maintenant adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, dépose :

Un extrait, en date du 21 mai 2014, de la Gazette officielle du Québec, concernant le ministre et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

(Dépôt n° 854-201909198)

À 18 h 00, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 19 septembre 2019, à 9 h 40.

2019

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 18 septembre 2019, à 13 h 35, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Durepos, directrice du service de la séance et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 20 Loi mettant en œuvre certaines recommandations du rapport du 20 août 2018 du comité de la rémunération des juges pour la période 2016-2019

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

ANNEXE
Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie :

(Vote n° 167)

POUR – 117

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(ChAMPLAIN)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Richard (PQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rouveau (CAQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Roy (PQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Bonaventure)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
(Prévost)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	St-Pierre (PLQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Montpetit (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellette (IND)	Weil (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dufour (CAQ)	LeBel (PQ)	(Côte-du-Sud)	
	(Rimouski)		

ANNEXE
Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux :

(Vote n° 168)

POUR - 114

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Rimouski)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	(Champlain)	(Côte-du-Sud)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	(Lothbinière-Frontenac)	Richard (PQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
(Prévost)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Montpetit (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellette (IND)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	
Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)		